

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 756** Affectation des biens sis à Paris (14e), 3 et 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy à l'établissement public Paris musées.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2331-2, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées approuvés par la délibération SG-2012-153 et DAC-2012-506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 ;

Vu l'arrêté d'affectation n° 1098 portant répartition des responsabilités immobilières pour des biens sis à Paris (14e), 3 et 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'affecter les biens sis à Paris (14e), 3 et 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy à l'établissement public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La Ville de Paris remet en dotation à l'établissement public Paris Musées les biens situés à Paris 14e, 3 et 4 avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy affectés au Musée de la Libération de Paris-Musées du général Leclerc- Musée Jean Moulin.

Cette mise en dotation complète la dotation qui a été versée à Paris Musées par délibération du Conseil de Paris SG-2012-153 et DAC-2012-506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création de l'établissement public Paris Musées.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**